



SECRETARIAT D'ÉTAT  
CHARGÉ DE LA MER

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# Propriétaires de navires de plaisance

(navires à moteur, voiliers, scooters, kayaks)

## Réalisez vos démarches en ligne Simple - rapide - gratuit

<https://demarches-plaisance.gouv.fr>



Portail dédié uniquement aux navires, embarcations enregistrés pour naviguer en mer

CRÉEZ VOTRE ESPACE SÉCURISÉ



**RÉÉDITER** le certificat d'enregistrement (titre de navigation)

**DEMANDER** un duplicata du permis plaisance



**DÉCLARER** un achat, une vente

**CHANGER** le nom du navire

**MODIFIER** vos informations personnelles sur votre certificat d'enregistrement (adresse, port d'enregistrement, contact à terre)



**FAIRE ENREGISTRER** votre bateau de plaisance pour une navigation en mer acheté chez un vendeur professionnel agréé



**PAYER LA TAEMUP** : taxe annuelle sur les engins maritimes à usage personnel (ex DAFN et droit de passeport)

Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture

SUIVEZ-NOUS SUR [Mer.gouv.fr](https://Mer.gouv.fr)



## Les grands changements en 2022

▲ Depuis janvier 2022, toutes les démarches liées à votre **navire à moteur, voilier, scooter, kayak** quelle que soit sa longueur et sa motorisation, peuvent être réalisées directement sur le portail « [demarches-plaisance.gouv.fr](https://demarches-plaisance.gouv.fr) ».

▲ L'immatriculation et la francisation ont été fusionnées pour devenir la « démarche unique d'enregistrement ».

Les anciens documents « carte de circulation » et « acte de francisation » restent valides.

▲ Une seule administration contact : les services plaisance dans les directions départementales des territoires et de la mer (DDTM/DML). Depuis janvier 2022, les procédures de francisation et la gestion du DAFN n'incombent plus aux Douanes mais au Secrétariat d'État chargé de la Mer.

▲ Le paiement de la taxe annuelle sur les engins maritimes (ancien DAFN ou droit de passeport) s'effectue en ligne depuis le portail « [demarches-plaisance.gouv.fr](https://demarches-plaisance.gouv.fr) ».



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Démarches  
PLAISANCE